

A envoyer à son IEN, minimum 48h avant la date de l'animation pédagogique, depuis sa boîte professionnelle (a-bordeaux.fr)

Nom Prénom

École

Date

Objet : droit à l'information syndicale pendant le temps de travail : décret n° 82-447 du 28 mai 1982 - circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014.

Monsieur /Madame l'Inspecteur (trice),

1 (si RIS sur les 108h : anim peda, etc)

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l'information syndicale pendant le temps de travail, j'assisterai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO 33, le (précisez la date de l'animation pédagogique) à l'UD FO de Bordeaux de (précisez l'horaire 9h-12h / 11h30-14h30 / 13h30-16h30 / 16h30-19h30) en lieu et place de l'animation pédagogique (précisez l'intitulé) organisée le même jour.

2 (si RIS sur temps de classe)

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l'information syndicale pendant le temps de travail, j'assisterai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO 33, le (précisez la date de la RIS) à l'UD FO de Bordeaux de (précisez l'horaire 9h-12h, 13h30-16h30 ou 16h30-19h30) en lieu et place de mon service habituel.

Veillez recevoir mes plus respectueuses salutations.

Signature